Quelles sont les règles pour accéder à mes données à distance ?

Tous les utilisateurs-trices de l'infrastructure informatique de la Haute Ecole Arc ont parfois besoin d'accéder à des données stockées sur les serveurs de l'école depuis des lieux situés en dehors de locaux de la HE-ARC.
Quelques conditions à respecter :

1. Emplacement des données :
   la personne doit savoir où ses données sont actuellement stockées afin qu'elle puisse garantir que les données professionnelles sont bien sur le serveur et y sont à jour.
   Un PC portable peut très facilement devenir inutilisable (chute, vol) et les données qui y sont stockées peuvent être irrémédiablement perdues!
   Les PC privés ne bénéficient souvent pas de sauvegardes régulières et les données n'y sont donc pas en sécurité.
2. Données professionnelles sur les serveurs :
   il est indispensable que toutes les données professionnelles importantes soient enregistrées sur les serveurs afin qu'elles bénéficient des mécanismes de sauvegarde.
   Les données auxquelles l'accès est souhaité sont généralement les propres données de la personne (disque U:) ou la messagerie.

Cet accès aux fichiers peut se faire depuis différents types d'ordinateurs:

- Ordinateur portable appartenant à l'école
- Ordinateur privé (portable ou non)
- Ordinateur d'une autre école

Le mécanisme d'accès possible est le même pour tous les types d’ordinateur.

Adresse URL en ligne: https://faq.he-arc.ch/article.php?id=53